

Les allocataires du minimum vieillesse

Parcours et conditions de vie

Études de Céline Arnold (Bureau Lutte contre l'exclusion)
et Nadine Barthélémy (Bureau Retraites)

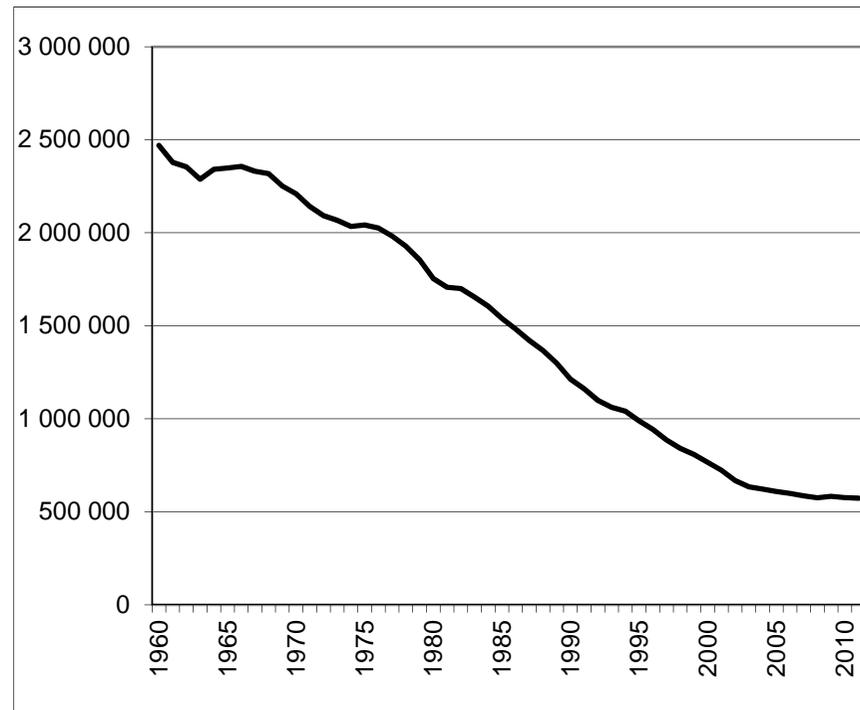
Deux études de la DREES sur les allocataires du minimum vieillesse

- « carrière passée et niveau de pension » (doc 8) et « parcours et conditions de vie » (doc 9)
- Les sources utilisées :
 - Suivi annuel du nombre d'allocataires, à partir des données des caisses et du FSV : données de cadrage
 - L'échantillon interrégime des retraités (EIR2008) : pension globale et comparaison avec les autres retraités
 - L'enquête auprès des bénéficiaires des minima sociaux (BMS) : interrogation de 1 400 allocataires du minimum vieillesse

Le nombre d'allocataires a été divisé par quatre depuis 1960

La part des allocataires dans la population des 60 ans et plus est passée de 27% à 4%.

Le nombre d'allocataires tend à se stabiliser depuis 2005.



Sources • Enquêtes sur les allocations du minimum vieillesse, DREES ;
Fonds de solidarité vieillesse.

Les allocataires fin 2011

- 573 000 allocataires
- 57 % sont des femmes
- 71 % des allocataires vivent seuls
- Au moins 100 000 personnes, dont le conjoint est allocataire, sont bénéficiaires du dispositif sans être allocataires (principalement des femmes)

Isolés			En couple		
Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
20%	51%	71%	23%	6%	29%

Quatre allocataires sur cinq ont acquis des droits propres

	Hommes	Femmes	Ensemble
Allocataires sans droit propre	10	27	20
Pension de droit dérivé uniquement	0	14	8
Relevant du SASPA	10	13	12
Allocataires ayant un droit propre	90	73	80
Pension de droit direct uniquement	88	54	68
Pension de droit direct et de droit dérivé	2	19	12
Ensemble des allocataires	100	100	100

Source: EIR 2008

Des carrières incomplètes

	Allocataires du minimum vieillesse	Retraités non allocataires
Part des retraités		
- Partis pour inaptitude ou invalidité	61%	18%
- Ayant effectué une carrière complète	17%	66%
- Ayant validé moins de 80 trimestres	39%	11%

Source: EIR 2008

Selon l'enquête BMS :

- 64 % des allocataires disent qu'ils ont travaillé régulièrement par le passé
- Plus de la moitié d'entre eux évoquent une interruption de leur carrière (chômage, santé...)
- Avant de demander l'allocation, 27 % des allocataires recevaient l'AAH, étaient en invalidité ou en maladie

et un faible niveau de pension de droit direct

	Allocataires du minimum vieillesse	Retraités non allocataires
Part des retraités ayant une pension au minimum contributif	75%	43%
Nombre moyen de trimestres validés	95	147
Montant de l'avantage principal de droit direct fin 2008	392 €	1 265 €

Source: EIR 2008

L'allocation versée au titre du minimum vieillesse représente 43% de la pension totale de l'ensemble des allocataires du minimum vieillesse.

De faibles ressources et peu de patrimoine

- En plus de leur pension, complétée par le minimum vieillesse :
 - Plus de la moitié des allocataires perçoivent des aides au logement
 - 15 % vivent avec un autre apporteur de ressources (activité ou retraite) autre que le conjoint
- Seule la moitié dispose d'un patrimoine, immobilier ou financier
 - 43 % ont un patrimoine financier (contre 90 % des personnes âgées de plus de 60 ans, les $\frac{3}{4}$ du 1^{er} quintile des plus de 60 ans)
 - Épargne souvent modeste, moins de 1 000 euros dans la moitié des cas

Un allocataire sur quatre ne dispose pas de son propre logement

- 16 % sont propriétaires, accédants ou usufruitiers (contre 78 % des personnes âgées de plus de 60 ans, 65 % du 1^{er} quintile des plus de 60 ans)
- La majorité est locataire (57 %), dont 35 % dans le secteur HLM
- 19 % sont hébergés ou logés, par la famille dans plus de 80 % des cas (les $\frac{3}{4}$ hébergés, $\frac{1}{4}$ logé)
- 6 % en foyers et résidences sociales
- Des conditions parfois difficiles :
 - 11 % n'ont pas le confort sanitaire de base
 - Près d'1/6 est en situation de surpeuplement

Les autres résultats (cf. étude pour le détail)

- Situation financière :
 - 47 % des allocataires jugent leur situation financière difficile (y compris ceux déclarant ne pas pouvoir y arriver sans faire de dettes) et 42 % déclarent qu'elle est juste
 - Entraîne de nombreuses privations, certains recourent à l'endettement ou aux économies
- Pauvreté en condition de vie (insuffisance de ressources, retards de paiement, restrictions de consommation, difficultés liées au logement) :
 - 47 % des allocataires sont pauvres en condition de vie contre 8,2 % pour les plus de 60 ans
- Santé :
 - 47 % des allocataires déclarent un mauvais état de santé, contre 18 % des plus de 60 ans
 - 15 % des allocataires ont renoncé à une consultation de médecin pour des raisons financières et un peu plus de 30 % à des soins dentaires au cours des 12 derniers mois



Ministère de l'Economie et des Finances
Ministère des Affaires sociales et de la Santé
Ministère du Travail, de l'Emploi,
de la Formation professionnelle et du Dialogue social



Merci pour votre attention !